

**EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC
n°2025.07.06
Séance du 09 Décembre 2025**

Nombre de membres	- afférents au Conseil Municipal	:	15	Date de la convocation :
	- en exercice	:	15	04 Décembre 2025
	- présents	:	12	
	- excusés	:	3	

L'an deux mil vingt cinq le neuf décembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire.

Présents : Caroline DI VINCENZO, Maire, Véronique JANUEL, Yves DARLES, Adjoints.

Jocelyne MONTET, Françoise GUERRIERI, Didier LHOSTE, Yvette CHOL, Christian FAUVET (arrivé à 20h50), David RODRIGUES, Stéphanie BLANCHARD, Marie-Laure FAYARD, Boris RIGAUDON, Conseillers.

Excusés : Éric PETIT, Éric GROS, Coralie RAVEL

Marie-Laure FAYARD a été nommée secrétaire

Objet de la délibération :

Modification du temps de travail de deux emplois d'adjoints techniques territoriaux (31,5 à 35 h/ semaine) à compter du 1^{er} janvier 2026

Sur proposition de Madame le Maire,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Haute-Loire du 07 octobre 2025.

Considérant la nouvelle répartition des charges de travail depuis un départ en retraite, Mme le Maire propose d'augmenter le temps de travail hebdomadaire de deux emplois d'adjoint technique territorial de 31,5 h à 35 h.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- ✓ décide d'augmenter la durée hebdomadaire de travail de deux emplois d'adjoint technique territorial de 31,5 h à 35 h par semaine (temps complet), à compter du 1^{er} janvier 2026,
- ✓ précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 et le tableau des effectifs rectifié,
- ✓ charge Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches et de signer tous les documents se rapportant à la présente décision ;
- ✓ donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme au registre
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le 15 Décembre 2025 et publication sur le site internet
de la Commune le 15 Décembre 2025

Le Maire



AR Prefecture

043-214300584-20251209-DELIB2025_07_06-DE
Reçu le 15/12/2025